



# DEMANDE DE MUTATION D'ABONNEMENT

DOSSIER COMPLÉTÉ À REMETTRE AUX DIFFÉRENTS DESTINATAIRES

E-v08

1/3

## NATURE DU TRANSFERT D'ABONNEMENT :

Vente  Changement de locataire  Autre, précisez : .....

## A. PROPRIÉTÉ CONCERNÉE PAR LA DEMANDE

Nom, Prénom du Propriétaire : ..... Tél : ..... Mail : .....

N° et rue : ..... Appartement n° : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Abonnement n° : ..... Compteur n° (voir facture d'eau) : .....

## B. TITULAIRE ACTUEL DE L'ABONNEMENT

Mme  M

NOM : ..... Prénom : .....

Vous êtes propriétaire  locataire

### Nouvelle adresse :

N° et rue : ..... Code postal : .....

Commune : ..... Téléphone fixe : .....

Mail : ..... Tél. Mobile : .....

## C. NOUVEAU TITULAIRE DE L'ABONNEMENT

L'abonnement est transféré à compter du ..... / ..... / .....

À :  Mme  M

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Nouveau propriétaire  Nouveau locataire

Adresse (si différente de celle indiquée en A)

N° et rue : ..... Appartement n° : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone fixe : ..... Tél. Mobile : .....

Mail : .....

## D. NOUVELLES CARACTÉRISTIQUES DE L'ABONNEMENT

Le branchement dessert :

une habitation  une résidence secondaire  un espace vert  une activité professionnelle  un compteur à usage agricole sans rejet vers le réseau d'assainissement

autre : précisez .....

## PIÈCES À JOINDRE

Copie de la carte d'identité (particuliers)

Copie de l'extrait de Kbis (professionnels)

Document d'information précontractuelle complété et signé

## RELEVÉ DU COMPTEUR D'EAU

L'index du compteur d'eau relevé contrairement à la date du transfert d'abonnement est de ..... m3 d'eau.

**NB : En l'absence de mutation d'abonnement, ou si la demande de mutation est incomplète, l'ancien titulaire de l'abonnement (ou à défaut le propriétaire) restera redevable de la part fixe et le cas échéant des consommations.**

Le nouveau titulaire de l'abonnement déclare avoir pris connaissance et accepter le Règlement de Service d'Eau Potable.

A : ..... Le : .....

Signature de l'abonné sortant : (précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »)

A : ..... Le : .....

Signature de l'abonné entrant : (précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »)

A : ..... Le : .....

Signature du propriétaire (le cas échéant) : (précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »)

# DOCUMENT D'INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES

L.111-1 du code de la Consommation

DOCUMENT À REMETTRE COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU SEAPaN

## CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU SERVICE

Le Service Eau et Assainissement du Pays de Nay a pour missions :

- En eau potable : l'acheminement d'eau par le prélèvement dans le milieu naturel, la potabilisation et la distribution conformément aux exigences du code de la santé publique.
- En assainissement collectif : la collecte, le transport et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales avant leur rejet au milieu naturel. Le service peut également comprendre l'élimination ou la valorisation des boues produites lors des traitements.
- Le service comprend également les relations avec le consommateur telles que l'information, la gestion des demandes ou encore la facturation.

## PRIX DU SERVICE

**DEMANDE DE TRAVAUX (Branchement, branchement dit « long », branchement dit « confort », tous autres travaux liés aux points de desserte d'eau et d'assainissement,...) :**

Le prix des travaux figure dans l'estimation financière. Tout dépassement fera l'objet d'une estimation complémentaire soumise pour accord. À défaut d'acceptation, seules les dépenses effectivement engagées, ainsi que la remise en état des lieux, seront facturées.

Les prix relatifs à la réfection des chaussées et de la protection du chantier ou des usagers de la route émanent directement des réglementations en vigueur, et des prescriptions des gestionnaires de voirie (Conseil Départemental, commune,...).

**DEMANDE DE TRAVAUX PONCTUELS (INTERVENTIONS SUR COMPTEURS, DÉSORDRES SUR BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT...) :**

Le prix est indiqué sur un devis spécifique qui sera soumis pour accord avant tout début d'exécution.

**DEMANDE DE TRANSFERT D'ABONNEMENT :**

L'opération de transfert d'abonnement est consentie sans frais. Elle astreint cependant, par la suite, le nouvel abonné au paiement de sa facture d'eau et/ou d'assainissement.

**MODALITÉS DE RÉVISION DES TARIFS :**

La facture d'eau et/ou d'assainissement se compose :

- d'une part fixe comprenant l'entretien et l'amélioration des ouvrages, des réseaux et des compteurs
- d'une part variable proportionnelle à la consommation
- des redevances Agence de l'Eau : pollution, modernisation et le cas échéant la redevance pour prélèvement

Les tarifs de la part fixe et de la part variable sont fixés par délibération.

Dans le cas où le SEAPaN exerce uniquement la compétence Gestion des Abonnés et que le service est confié à un délégataire privé, le tarif appliqué est revu selon les modalités conventionnellement établies entre le délégataire et la collectivité.

Les redevances Agence de l'Eau sont fixées annuellement par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le détail des tarifs des services Eau et Assainissement est disponible dans votre Espace Usagers ([www.seapan.fr](http://www.seapan.fr)), par téléphone (Tél : 05.59.61.11.82) ou au SEAPaN.

## DÉLAI D'EXÉCUTION DU SERVICE

INTERVENTIONS	DÉLAIS
Branchement	1 mois après la fin du délai de rétractation ou selon la date convenue avec l'utilisateur
Abonnement Eau	À la fin du délai de rétractation ou sous 72 heures ouvrées suite à la demande d'exécution anticipée (cf. présent formulaire)
Travaux divers	1 mois après la fin du délai de rétractation ou immédiat en cas d'urgence suite à demande d'exécution anticipée (cf. présent formulaire)

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### IDENTITÉ

CCPN-Service Eau et Assainissement du Pays de Nay – PAE Monplaisir – 64800 BENEJACQ

SIREN : 246 401 756 / NAF : 84112 - Tél : 05 59 61 11 82 - Web : [www.seapan.fr](http://www.seapan.fr)

### GARANTIES LÉGALES

Le SEAPaN est tenu de respecter l'ensemble des garanties légales et en particulier, conformément à l'article L.133-3 du code de la consommation :

- de la garantie de conformité, applicable en cas de défaut de conformité existant au jour de l'acquisition, dont la mise en œuvre est limitée à 2 ans à partir du jour de prise de possession du produit,
- de la garantie relative aux défauts de la chose vendue, conformément à la réglementation en vigueur notamment en matière de vices cachés ou du fait des produits défectueux.

Toute demande de mise en œuvre des garanties précitées doit se faire par écrit au SEAPaN.

## CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉTRACTATION / RÉSILIATION DU CONTRAT

### DROIT DE RÉTRACTATION

Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux relatifs aux services déjà fournis.

L'usager qui souhaite exercer son droit de rétractation alors que l'exécution du contrat a commencé, à sa demande expresse, sera tenu au paiement des montants correspondants au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter.

### DROIT DE RÉSILIATION

Les modalités de résiliation sont indiquées sur le règlement de service d'eau potable du SEAPaN, notamment :

- Résiliation d'abonnement avec transfert d'abonnement d'eau et d'assainissement : l'abonné présente, en cours d'abonnement, sa demande de transfert d'abonnement conjointement avec un tiers pour un même branchement (formulaire type disponible auprès du SEAPaN). Dans ce cas, la résiliation de l'abonnement est effectuée **sans frais** et un nouvel abonnement est établi. La continuité de la fourniture de l'eau est assurée lors du transfert de l'abonnement. L'abonné indique, avec sa demande de transfert d'abonnement, l'index de consommation de son compteur, faute de quoi la demande ne pourra être acceptée.
- Résiliation d'abonnement avec cessation de fourniture d'eau : les abonnements prennent fin à la demande expresse des abonnés avec un préavis de minimum 2 jours ouvrés ou à la date définie par l'abonné si celle-ci est postérieure. Une facture d'arrêt de compte, établie à partir du relevé réel de votre consommation d'eau vous est alors adressée. Elle comprendra également le cas échéant, des frais de fermeture, du branchement indiqués au règlement de service.

### ÉCO-CONSOMMATION

Adopter une consommation responsable permet de préserver l'environnement. Le SEAPaN sensibilise ses usagers aux éco-gestes simples du quotidien en déployant un ensemble de supports de communication (lettres usagers, plaquettes, ...) également consultables sur le site internet : [www.seapan.fr/Espace Usagers](http://www.seapan.fr/Espace_Usagers).

## ATTESTATION À COMPLÉTER

Je soussigné(e),

Mme  M

NOM et Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Pays : .....

reconnais avoir pris connaissance du contenu du présent document et (cocher la case correspondante) :

Je sollicite l'exécution anticipée de ma demande afin de bénéficier au plus tôt du service

ou

Je souhaite attendre l'expiration du délai légal de rétractation, soit 14 jours, avant de bénéficier de l'exécution du service

A : ..... Le : .....

Signature du demandeur : (précédée de la mention « Lu et approuvé »)